

Lyon, le 9 mai 2020

Aux pasteurs et présidents de conseil presbytéral

Chers amis,

« *Que votre cœur ne se trouble pas : vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi* ». Tel est le début du texte proposé pour demain, dans l'Évangile selon Jean au chapitre 14.

Ce texte a pu nous porter jusqu'à ce jour, dans la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis le mois de mars. Les disciples, eux, étaient angoissés par les événements qui se déroulaient, n'osant imaginer la suite, l'avenir et leur propre survie.

Nous ne sommes cependant pas tout à fait dans cette situation. Nos horizons ne sont pas aussi fermés. Notre pays va vivre maintenant un déconfinement qui va réjouir certains, inquiéter d'autres, au sein même de nos communautés. Il nous faudra être heureux avec les uns, attentifs aux autres.

Vous avez reçu par Info-Ressources de vendredi une lettre d'Emmanuelle Seyboldt que je vous invite à lire. Dans notre région, où tous les départements sont verts exceptée la Saône-et-Loire, ce temps qui s'ouvre le 11 mai signifie plus de possibilités mais en même temps plus de responsabilité individuelle et de précautions à prendre. Il va nous falloir, encore, faire preuve d'imagination pour poursuivre notre vie culturelle et communautaire dans l'attente de la possibilité de réellement se réunir à nouveau, même si nous pourrions nous réunir par petits groupes (pas plus de 10), tenir un conseil, organiser des balades méditatives, rendre visite sur le pas des portes...

Outre les consignes nationales, les départements et les communes peuvent prendre des mesures particulières. Il appartient donc aux conseils presbytéraux de se tenir informés et de prendre des décisions mesurées et assumées.

Aussi, je vous demanderai de vous poser vraiment la question de la pertinence ou de l'impérieuse nécessité de telle ou telle rencontre. Ne nous précipitons pas à vouloir faire « comme avant » car cela ne saurait être ni réaliste ni souhaitable. Je vous invite à relire le « Plaidoyer de la Fédération protestante de France en faveur d'une transformation écologique, solidaire et démocratique », transmise dans la dernière CARinfo.

Je partage avec vous cet extrait d'un courrier du président du conseil régional de la région Ouest :

« *On peut imaginer quelques questions pour interroger le bien-fondé de chaque activité et prendre les décisions appropriées.*

1. *Est-ce que l'activité envisagée est indispensable à la vie de l'Eglise ? Nécessaire ? Souhaitable ? Pour quelles raisons ?*
2. *Si l'activité envisagée n'est pas mise en œuvre, quel sera le préjudice pour la vie de l'Eglise, pour l'édification de l'Eglise, pour le témoignage de l'Eglise ?*
3. *L'activité doit-elle être vécue absolument in presentia ? Si oui, pourquoi ? Pour quelle raison l'activité serait impossible in 'absentia' ?*



4. Si l'activité est envisagée in presentia, compte-tenu des règles de distanciations physiques, d'hygiène imposée etc., l'activité est-elle dénaturée, ou amoindrie ?

5. Si l'activité est envisagée in presentia, l'organisateur (le conseil presbytéral ? Un responsable de groupe ? etc.) est-il capable de garantir que toutes les préconisations en termes de distanciation physique et d'hygiène seront respectées ? (Ici, il s'agit d'évaluer le risque de 'contagion' par le Covid-19 au cours de l'activité).

6. Si l'activité est maintenue in absentia, quels changements conduiraient le conseil presbytéral à proposer une reprise de l'activité in presentia ? »

### **Concrètement à partir du 11 mai**

Les lieux de culte (églises, temples, mosquées, synagogues...) continuent à rester ouverts mais sans cérémonie avant le 2 juin.

Les cérémonies funéraires restent autorisées comme aujourd'hui, dans la limite de 20 personnes.

Les cimetières seront à nouveau ouverts au public dès le 11 mai.

Les mairies continueront à proposer, sauf urgence, le report des mariages.

Les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés seront limités à 10 personnes.

Limitation de la circulation des personnes à 100 km à vol d'oiseau de son habitation ([voir ce site](#) pour vous faire une idée). Attestations dérogatoires possibles pour des motifs professionnels ou familiaux impérieux comme un décès ou l'assistance à une personne vulnérable.

Dans ma prière de ce jour, je souhaite nommer toutes celles et tous ceux qui luttent contre la maladie quelle qu'elle soit, pour celles et ceux qui sont dans le deuil, difficile à vivre en ce moment, pour celles et ceux qui sont angoissés ou fatigués.

Je prie également pour le pasteur Laurence Tartar-Fouchier dont le père est décédé cette semaine ; et tout particulièrement pour la famille des pasteurs Claude et Bernard Caux qui viennent de perdre une petite-fille, Joanna, chez leur fille Alexandra.

Dans l'attente de nous voir ou nous revoir, que le Seigneur vous bénisse et accompagne chaque Eglise et chaque personne.

F. Honegger

**Franck Honegger**

3 rue du Garet  
BP 1202  
69201 Lyon Cedex 01  
T. 04 78 28 79 58  
president@epudf-car.org